

séance ordinaire

Séance du jeudi 23 janvier 2014

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Délégation du Conseil Municipal : compte rendu

CULTURE, PATRIMOINE, ÉCHANGES INTERNATIONAUX, LANGUE ET CULTURE BRETONNE, VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION

2. Attributions des subventions de fonctionnement aux associations et organismes pour l'année 2014
3. Manifestation "Itinéraires graphiques"- Convention de partenariat avec la ville de Lorient
4. Actions culturelles et artistiques - Demandes de subventions 2014

TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS ET DES ESPACES COMMUNAUX, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

5. Programme d'investissement 2014 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
6. Dénomination de voies, d'espace et de locaux

SOLIDARITÉ, SANTÉ, HANDICAP, DÉVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME, LOGEMENT, ÉCONOMIE, ÉNERGIE

7. Acquisition d'un délaissé de terrain à Kerlois (RAUTEA LE SOURD)
8. Echanges de terrains à intervenir entre la Commune d'Hennebont et Lorient Habitat
9. Acquisition d'un délaissé de terrain à Kergostec (LORIENT AGGLOMERATION)

TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS ET DES ESPACES COMMUNAUX, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

10. Lutte contre le frelon asiatique : Aide aux particuliers

PETITE ENFANCE, EDUCATION, FORMATION, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

11. Attributions des subventions dans le cadre de manifestations sportives
12. Séjour neige 2014 - Tarifs et effort social de la ville

FINANCES, INTERCOMMUNALITÉ, AGENDA 21, PERSONNEL, CITOYENNETÉ

Hennebont, le 16 janvier 2014

13. Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014
14. Budget annexe de la Chaufferie et du Réseau de Chaleur : Fixation des tarifs 2014

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ EPCC : arrêté préfectoral modificatif
- ❖ Rythmes scolaires : schéma horaire de la rentrée 2014

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE RENDU

Monsieur Serge GERBAUD, rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal, lors de ses séances du 22 mars 2008 et du 28 mai 2009 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le 05 décembre 2013 sont les suivants :

☞ Droits de préemption

- Nombre de DIA reçues du 05/12/ 2013 au 09/01/2014 : 17
- Nombre de décisions de ne pas préempter : 17 + 1 (DIA en attente cf. dernier CM)

REÇU LE

31 JAN. 2014

**SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT**

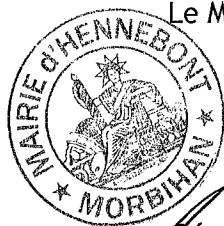
☛ Marchés de travaux, de fournitures et services

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € HT
Marché pour la fourniture et la livraison des abonnements aux périodiques de la médiathèque de la ville d'Hennebont	France Publications	Minimum : 4549,98
Marché pour les travaux de grosses réparations de la voirie communale (2 ans)	Eurovia	Minimum annuel € TTC : 100 000 ; maximum annuel : 600 000 € TTC
Accord cadre pour les travaux de grosses réparations de la voirie communale (2 ans)	Eurovia Pigeon Bretagne Sud Colas	Minimum annuel € TTC : 100 000 ; maximum annuel: 600 000 € TTC
Marché de travaux pour la reconstruction du groupe scolaire du Talhouët Lot 9 : Métallerie	BP Métal	31 543,15
Marché pour l'acquisition et la livraison de cinq véhicules électriques	Groupement d'entreprises RENAULT garage COURT et DIAC LOCATION	96 090,57
Marché pour la location et la collecte de bennes Pour le CTM, le SEV et divers chantiers	Les Recycleurs Bretons	Minimum : 5 825,75; Maximum : 10 175,63

Le conseil prend acte

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Gérard PERRON

REÇU LE
31 JAN. 2014

**SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT**

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR L'ANNEE 2014

Madame Michelle FAURE, rapporteuse, fait savoir que le Bureau Municipal et les Commissions concernées sont d'avis d'attribuer aux associations et organismes locaux, les subventions décrites en annexe de la présente délibération afin de les aider à financer leurs activités durant l'année 2014.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de la rapporteuse,
Après en avoir délibéré,

➔ Adopte les propositions de subventions qui lui sont présentées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

M. Loïc RABIN n'a pas pris part au vote de la subvention « Les Médiévales d'Hennebont », étant trésorier de l'association.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT



Gérard PERRON

SUBVENTIONS 2014

RUBRIQUES	ANNEE 2014
Sport	78 360,00
Environnement	1 219,00
Tourisme	8 667,00
Action sociale / solidarité/ Santé/Handicaps	6 748,00
Jeunesse	180,00
Scolaire Education enfance	348 030,50
Vie associative	2 529,00
Culture	64 351,00
Financements aux organismes partenaires	662 015,50
TOTAL	1 172 100,00

SPORT

ASSOCIATIONS	Année 2014
Société Hippique Nationale (convention)	4 574,00
OMS (Office Municipal des Sports)	39 349,00
Garde du Vœu Hennebont - Tennis de Table (convention)	22 870,00
Garde du Vœu Hennebont - Tennis de Table (centre de formation)	4 000,00
Hennebont Lochrist Hand-Ball (convention du 28 juin 2012)	7 500,00
Tai chi du blavet	67,00
TOTAL	78 360,00

ENVIRONNEMENT

ASSOCIATIONS	Année 2014
Amicale de Chasse	450,00
AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique du pays de Lorient)	300,00
Les jardiniers du Blavet	67,00
Eaux et rivières de Bretagne	67,00
GVA-GRPT Groupement de Vulgarisation Agricole	67,00
Bretagne vivante (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne)	67,00
L'OASIS de Kérihouais	67,00
Les jardins du Merdy	67,00
AOB Hbt (Association Ornithologique du Blavet)	67,00
TOTAL	1219,00

TOURISME

ASSOCIATIONS	Année 2014
Office du Tourisme	4 000,00
Actions locales non prises en charge par CAP Lorient (convention)	
Pêcheurs plaisanciers	100,00
Fonctionnement	
Convention gestion du port convention du 13 juillet 2012	4 000,00
Société Nationale de Sauvetage en Mer	67,00
Fleurir Hennebont	500,00
TOTAL	8 667,00

ACTIONS SOCIALES - SOLIDARITE- SANTE - HANDICAPS

ASSOCIATIONS	Année 2014
Associations "Famille"	
Secours Catholique	160,00
Secours Populaire Français Hbt	160,00
œuvre des pupilles des sapeurs pompiers 56	160,00
CCFD (Comité Catholique Contre La Faim et pour le développement)	90,00
Les Restos du Cœur du Morbihan	160,00
Confédération syndicale des familles de Lanester	67,00
Sauvegarde 56	102,00
Association d'aide aux victimes d'infractions 56	67,00
CNL (confédération Nationale du logement)	150,00
EFAIT (Ecoute Familiale Information Toxicomanie)	67,00
ASPERANSA (Ass. Pour la Sensibilisation à la Protection l'Education et la Recherche sur l'Austisme Notamment le Syndrome d'Asperger)	67,00
Les rives du Blavet	
- Création de l'association	150,00
- Fonctionnement	67,00
Associations "Insertion"	
CAEC (fonctionnement) (délibération du 22 mars 2012)	1 000,00
CAEC (convention loyer du 22 mars 2012)	2 932,00
Accueil des familles et Amis des détenus De Ploemeur	102,00
Croix rouge Française	102,00
Associations "Handicap"	
ADAPEI	102,00
Association des paralysés de France	102,00
FNATH (association des accidentés du travail)	102,00
Handi chiens	67,00
Associations "Santé"	
AFTC du Morbihan (Ass. Familles Traumatisés Craniens)	67,00
ASP (soins paliatifs)	67,00
Espoir amitié	102,00
France Parkinson	67,00
Ligue contre le cancer	67,00
Leucémie Espoir 56	67,00
Association des malades cardiovasculaires	67,00
JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)	67,00
Rêve de clowns	67,00
Pôle d'entraide neurologique	67,00
YSEA (Arts plastiques et soins esthétiques)	67,00
TOTAL	6 748,00

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATIONS	Année 2014
Union locale CFDT Lorient (Confédération Française Démocratique du Travail)	67,00
AAQL (Ass, pour l'animation du quartier de Langroix)	500,00
Mouvement de la Paix	100,00
FLH Informatique	150,00
ANPOGD (Association Nationale des pupilles et orphelins de guerre)	67,00
FLH Anglais	67,00
Les Cavaliers (tarot)	100,00
Chats libres (chats errants)	67,00
Les amis de Kérihouais	100,00
Association Retraités et Préretraités FO Pays de Lorient section Hennebont (Force Ouvrière)	67,00
Union locale Syndicats Confédérés CGT Lanester, Hennebont et sa région	150,00
FSU (Fédération syndicale unitaire)	67,00
FNDIRP (Fédération nationale déportés internés résistants)	100,00
Club de l'amitié	120,00
Club des retraités de Saint-Gilles	120,00
Club des retraités de Langroix	120,00
Prévention routière	67,00
UNC-AFN (Union Nationale des Combattant et Afrique du Nord)- Section Hennebont	100,00
ANACR (Anciens combattants d'Algérie Hennebont/Lochrist)	100,00
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	100,00
ACPG-CATM (Anciens combattants prisonniers de guerre-combattants Algérie-Tunisie-Maroc)	100,00
UFAC et GV (Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)	100,00
TOTAL	2 529,00

SCOLAIRE EDUCATION ENFANCE

ASSOCIATIONS	Année 2014
Un bon coup de pouce	2 200,00
OGEC (Contrat d'associations)	324 905,00
ALESA (Lycéens, Etudiants, apprentis)	78,00
Financements projets pédagogiques des écoles	
Ecole maternelle du Centre	920,00
Ecole maternelle Anjela Duval	472,00
Ecole maternelle Paul Eluard	640,00
Ecole Maternelle du Talhouët	336,00
Ecole élémentaire du Talhouët	985,50
Ecole maternelle de Langroix	224,00
Ecole élémentaire de Langroix	661,50
Ecole élémentaire Paul Eluard	1 093,50
Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie	3 132,00
Ecole maternelle Jean Macé	736,00
Ecole élémentaire Jean Macé	1 768,50
Ecole maternelle privée Saint-Joseph du Guiriel	264,00
Ecole élémentaire privée Saint-Joseph du Guiriel	729,00
Ecole maternelle privée Saint-Félix	728,00
Ecole élémentaire privée Saint-Félix	2 268,00
Ecole maternelle privée Notre Dame du Vœu	720,00
Ecole élémentaire privée Notre Dame du Vœu	2 524,50
Ecole maternelle privée de Saint-Gilles	944,00
Ecole élémentaire privée de Saint-Gilles	1 701,00
TOTAL	348 030,50

ASSOCIATIONS	Année 2014
Les câlins du jour	100,00
Action Catholique des Enfants	80,00
TOTAL	180,00

CULTURE

ASSOCIATIONS	Année 2014
Les amis de la basilique	200,00
Espéranto FLH	150,00
Comité des jumelages	500,00
Comité de jumelage Kronach	1 200,00
Comité de jumelage Mourdiah	1 200,00
Projet de développement Mourdiah	2 000,00
Comité de jumelage Mumbles	1 200,00
Comité de jumelage Palestine	1 200,00
Ass, des parents d'élèves de l'EMMD	300,00
Gospel in paradise	200,00
Orchestre d'harmonie de la ville d'Hennebont	2 000,00
Hiziv	2 800,00
Quality street Dance	800,00
Théâtre du Possible	3 300,00
Théâtre du Puits Ferré	1 100,00
Bouffou théâtre	20 000,00
Ar Sklerijenn	200,00
Dihun Saint Gilles	200,00
Les médiévales d'Hennebont	10 000,00
Hennebont patrimoine	14 000,00
Association sellit 150	700,00
Artistes en liberté	150,00
Association SO	150,00
Champ boule tout	300,00
Association NML & CO	300,00
L'art de broder	67,00
Chœur Ardent	67,00
Société Numismatique du pays de Lorient	67,00
TOTAL	64 351,00

FINANCEMENTS AUX ORGANISMES PARTENAIRES

ORGANISMES	Année 2014
COS(Comité des Œuvres Sociales Ville d'Hennebont	62 015,50
CCAS (Centre communal d'Actions Sociales)	350 000,00
ADPEP (Ass, Départ, des pupilles de l'Enseignement Public)	250 000,00
TOTAL	662 015,50

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Guillaume KERRIC**, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

MANIFESTATION "ITINERAIRES GRAPHIQUES"- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LORIENT

Madame Florence MARVIN, rapporteuse, indique que la Commission n°2 du 22/10/2013 et le Bureau Municipal sont d'avis de s'inscrire à nouveau (édition précédente en 2012) dans la manifestation « Itinéraires Graphiques » par l'intermédiaire d'une exposition de l'artiste Muzo à la Galerie Pierre Tal Coat du 28 février au 27 avril 2014 (vernissage le samedi 1er mars à 11h).

D'audience régionale, voire nationale, cette biennale est en grande partie organisée par la ville de Lorient et réunit par ailleurs les villes de Lanester, Pont-Scorff et Quéven contribuant ainsi à créer une dynamique territoriale dans le domaine de l'art contemporain et à favoriser la mobilité des publics.

Afin de clarifier les modalités financières de l'organisation de cette manifestation, il est proposé de signer une convention avec la ville de Lorient établissant la participation forfaitaire de la ville d'Hennebont à hauteur de 2 000€.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de la rapporteuse,

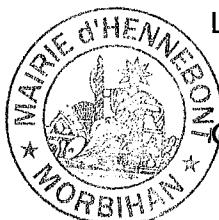
Après en avoir délibéré,

- ➔ Approuve la participation de la ville d'Hennebont à l'édition 2014 de « Itinéraires Graphiques »
- ➔ Autorise Monsieur Le Maire à signer avec la ville de Lorient, la convention jointe à la présente délibération, convention établissant la participation forfaitaire de la ville d'Hennebont à hauteur de 2 000 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Gérard PERRON

REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

ITINERAIRES GRAPHIQUES DU PAYS DE LORIENT 2014

CONVENTION FINANCIÈRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA VILLE DE LORIENT, collectivité territoriale, sise 2, boulevard du Général
Leclerc - CS 30010- 56315 Lorient Cedex, N° SIRET 21560121200016, code APE 8411Z,
représentée par Monsieur Norbert MÉTAIRIE, Maire de la Ville, autorisé à signer la présente
convention par délibération du conseil municipal en date du 19 Décembre 2013,
ci-après dénommée « LA VILLE DE LORIENT »,

D'UNE PART,

ET

LA VILLE D'HENNEBONT, collectivité territoriale, sise
représentée par, Gérard PERRON, Maire de la ville, en vertu de la délibération du conseil
municipal, en date du 23 Janvier 2014,
ci-après dénommée « LA VILLE DE HENNEBONT »,

D'AUTRE PART

Vu le budget de la ville de Lorient,

ATTENDU QUE :

- 1) LA VILLE DE LORIENT organise du 28 février au 27 avril 2014 la troisième édition des
« Itinéraires Graphiques », manifestation biennale, consacrée aux travaux d'artistes
confirmés, de jeunes créateurs, d'étudiants autour d'une forme d'expression positionnée au
carrefour de l'art contemporain, de la bande dessinée, de l'illustration et du graphisme.
- 2) LA VILLE D'HENNEBONT a souhaité s'associer à l'événement, notamment en accueillant sur
son site une exposition d'œuvres.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

LA VILLE DE LORIENT et LA VILLE D'HENNEBONT ayant accepté de collaborer sur ce projet, l'objet de la présente convention est de fixer les conditions dans lesquelles elles organiseront leur partenariat dans le but de réaliser, dans les meilleures conditions, l'édition 2014 des « Itinéraires Graphiques du Pays de Lorient ».

Les parties contractantes ont convenu de mutualiser leurs moyens concernant les dépenses communes citées ci-dessous, avec l'estimation TTC suivante :

Direction artistique et de commissariat d'exposition	9 000€
Communication générale et éditions	14 000€
Frais d'accueil	5 000€
Frais de transport des œuvres	7 000€
Fournitures et prestations diverses	7 000€
TOTAL DES DEPENSES COMMUNES	42 000€

LA VILLE DE LORIENT engage les dépenses communes susvisées.

LA VILLE D'HENNEBONT participe à ces dépenses communes selon les modalités financières définies à l'article 2 de la convention.

Toute dépense complémentaire relevant de la volonté directe des parties, restera à la charge de ces dernières.

ARTICLE 2 - MONTANT DES PARTICIPATIONS

Le montant de la participation de LA VILLE DE HENNEBONT est forfaitaire et fixé à 2 000€ (deux mille euros).

LA VILLE D'HENNEBONT versera à la ville de Lorient la somme correspondant à sa participation sur le compte suivant et selon les modalités définies dans l'article 3 :

Identification Nationale (RIB)			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIB
30001	00488	0000L050003	83

ARTICLE 3 - ECHÉANCIER DES PARTICIPATIONS

LA VILLE D'HENNEBONT versera la participation au regard du titre de recettes émis par la VILLE DE LORIENT.

ARTICLE 4 - REVERSEMENT DES PARTICIPATIONS

En cas de non-réalisation par la VILLE DE LORIENT de l'opération citée à l'article 1, LA VILLE D'HENNEBONT sera fondée à demander le reversement de la somme déjà engagée au titre de sa participation.

ARTICLE 5 - DUREE

La convention prend effet à la date de la notification aux parties.
Elle s'achèvera avec le versement du montant dû par LA VILLE DE HENNEBONT.

ARTICLE 6 - JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

En cas de contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention, les parties signataires privilégieront un règlement amiable et, à défaut d'accord amiable le litige sera porté devant le tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant d'un commun accord des parties.

Fait à Lorient, le en deux exemplaires originaux.

POUR LA VILLE DE LORIENT

Le Maire,

Norbert MÉTAIRIE

POUR LA VILLE D'HENNEBONT

Le Maire,

Gérard PERRON

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2014

Madame Josiane FERNANDEZ, rapporteuse, fait savoir que la Commission n°2 et le Bureau Municipal sont d'avis de solliciter une aide financière aussi élevée que possible concernant les activités culturelles et artistiques engagées par la Ville pour l'année 2014 dans les domaines du spectacle vivant, de l'art contemporain, des arts plastiques et de l'ensemble des champs qui seraient concernés par ces activités auprès du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne et de la DRAC Bretagne dans le cadre de leurs politiques respectives en ces domaines.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de la rapporteuse,

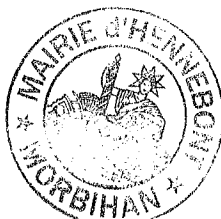
Après en avoir délibéré,

→ Sollicite les aides allouées par le Département, la Région et l'Etat (DRAC) pour financer les activités culturelles et artistiques qui seront menées en 2014 par la Ville d'Hennebont.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Gérard PERRON

REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Guillaume KERRIC**, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2014 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur Christian SOPHRON, rapporteur, fait savoir que le Bureau Municipal a examiné les projets d'études et d'investissements 2014 susceptibles d'être subventionnés :

Par le Conseil Général au titre du « Taux de Solidarité Départementale » (TSD)

Par l'Etat au titre « de la dotation des territoires ruraux » (DETR)

Par le Conseil Régional, l'ADEME ou le FEDER au titre d'un programme spécifique.

Les projets retenus sont les suivants :

Au titre des équipements communaux	MONTANT H.T.
Réhabilitation énergétique de la MPT (2ème phase).	282 000 euros HT
Réhabilitation énergétique de l'école de musique (1ère phase).	127 007 euros HT

Sur proposition du Bureau Municipal,

REÇU
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

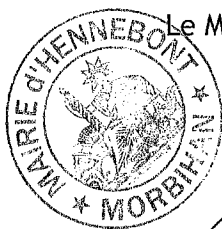
Le Conseil Municipal
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur ces projets d'investissement,
- Sollicite le concours financier du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'ADEME, de l'Etat ou du FEDER au titre des programmes précités.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,




Gérard PERRON

REÇU
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Arrondissement
de LORIENT

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune
d'HENNEBONT, pendant l'année 2014

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni
de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPHRON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

DENOMINATION DE VOIES, D'ESPACE ET DE LOCAUX

Monsieur Christian SOPHRON, rapporteur, fait savoir que le Bureau Municipal, la Commission n°4 du 2 octobre 2013 et du 22 janvier 2014 sont d'avis de nommer :

- les rues à l'intérieur de la cité de Kérihouais déjà dénommée à l'origine de sa création « Cité HLM des Cosmonautes ».

Localisation	Dénomination proposée
les rues à l'intérieur de la cité de Kérihouais	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>Rue Christa McAuliffe <small>Astronaute américaine (1948-1986)</small></p><hr/><p>Straed Christa McAuliffe <small>Astraerez amerikan (1948-1986)</small></p></div> <p>(en orange sur la vue aérienne jointe)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>Rue Youri Gagarine <small>Cosmonaute russe (1934-1968)</small></p><hr/><p>Straed Youri Gagarine <small>Sterdead rusian (1934-1968)</small></p></div> <p>(en vert sur la vue aérienne jointe)</p>

Rue
Valentina Terechkova
Cosmonaute russe

Straed
Valentina Terechkova
Sterdeadez rusian

(en rouge sur la vue aérienne jointe)

Rue
Neil Armstrong
Astronaute américain (1930-2012)

Straed
Neil Armstrong
Astraer amerikan (1930-2012)

(en violet sur la vue aérienne jointe)

Rue
John Glenn
Astronaute américain

Straed
John Glenn
Astraer amerikan

(en bleu ciel sur la vue aérienne jointe)

Rue
Claudie Haigneré
Spationaute française

Straed
Claudie Haigneré
Egoraerez c'hall

(en bleu sur la vue aérienne jointe)

Rue
Jean-Loup Chrétien
Spationaute français

Straed
Jean-Loup Chrétien
Egoraer gall

(en jaune sur la vue aérienne jointe)

- L'espace devant les remparts, parallèle à la rue Trottier "Esplanade Nelson MANDELA" (1918-2013) Prix Nobel de la Paix en 1993.

Localisation	Dénomination proposée
L'espace devant les remparts parallèle à la rue Trottier.	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Esplanade Nelson MANDELA <small>(1918-2013) Prix Nobel de la Paix en 1993</small></p> <hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> <p>Reper Nelson MANDELA <small>(1918-2013) Priz Nobel ar Peoc'h e 1993</small></p> </div>

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
➔ Décide de se prononcer favorablement sur cette proposition.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Gérard PERRON

REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Guillaume KERRIC**, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN A KERLOIS (RAUTEA LE SOURD)

Madame Brigitte SYLVESTRE, rapporteuse, rappelle que dans le cadre de sa politique de déplacements doux et de l'ouverture du Centre de Réadaptation et de Gériatrie « Eudo de Kerlivio », la Ville a récemment approuvé, par délibération en date du 21 février 2013, l'acquisition de 3 018 m² de terrain auprès du Centre Hospitalier de Bretagne Sud, sans soulte. En effet, la voie de désenclavement d'Inzinzac-Lochrist n'ayant pu être réalisée pour cet équipement de santé, il convenait de trouver des solutions différentes de celles envisagées initialement, pour assurer ces cheminements.

Elle indique qu'aujourd'hui, il est proposé de prolonger cette voie sécurisée, déconnectée de la voirie, à l'intérieur d'une propriété privée appartenant à la famille RAUTEA LE SOURD, le long de la rue François Le Vouëdec, cadastrée section BK numéro 306. L'objectif fixé à court terme est de pouvoir bénéficier d'une telle liaison douce sur un linéaire reliant le secteur du Toul-Douar à la gare routière de Kerlois, dès lors que les travaux d'aménagements de recalibrage de la rue François Le Vouëdec seront réalisés le long du Groupe Scolaire de Kerlois.

Dans le cas présent, il s'agit d'acquérir environ 300 m² de terrain au prix estimé par le Service des Domaines, à savoir 0,60 €/m² soit environ 180,00 €.

Le Bureau Municipal et la Commission n° 3 lors de sa séance du 23 décembre 2013, sont d'avis de procéder à cette acquisition.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de la rapporteuse,
Après en avoir délibéré,


REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à cette cession en l'étude de Maîtres COMPAROT & COULOUARN-QUEFFELEC, Notaires à Hennebont, sur la base de 0,60 €/m².
- Dit que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Gerard PERRON
Gerard PERRON

REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSZA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Guillaume KERRIC**, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ECHANGES DE TERRAINS A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE D'HENNEBONT ET LORIENT HABITAT

Madame Brigitte SYLVESTRE, rapporteuse, rappelle qu'un certain nombre de situations foncières entre la Commune d'Hennebont et l'Office Communautaire de Logement Social reste à régulariser et / ou à valider, suite au changement de dénomination de ce dernier, à savoir désormais Lorient Habitat au lieu de Cap l'Orient Agglomération Habitat.

Ainsi ces différents échanges et cessions, répartis dans les tableaux ci-dessous, s'établiront sans soulte, au regard des différentes estimations de biens sollicitées auprès du Service des Domaines et de l'historique de certains de ces dossiers.

1 - La Ville cède gratuitement à Lorient Habitat :

Parcelle Superficie	Lieu	Objet	Notaire Frais	Frais de Géometre	Estimation Valeur Vénale (pour info et calcul des frais)
AT 172 et 175 186 m ²	46 rue Maréchal Joffre	Régularisation situation Parcelle abritant logement social	Acte à recevoir par Me FISCHER avec participation de Me COMPAROT à la charge de Lorient Habitat	Non	7 068 € (terrain nu à 38 €/m ²)

AS 308p (AS 312) Environ 6000 m ²	Kermoro	Régularisation situation Parcelle abritant logement social	Acte à recevoir par Me FISCHER avec participation de Me COMPAROT à la charge de Lorient Habitat	D.A. à la charge de Lorient Habitat	84 000 € (terrain nu à 14 €/m ²)
---	---------	--	---	--	--

2 - Lorient Habitat cède gratuitement à la Ville :

Parcelle Superficie	Lieu	Objet	Notaire Frais	Frais de Géomètre	Estimation Valeur Vénale (pour info et calcul des frais)
AY 382p (AY 589) 337 m ²	Kerihouais	Régularisation situation Parcelle recevant un escalier à usage public	Rédaction d'un acte administratif à l'initiative de Lorient Habitat	D.A. existant Acte non établi (Ville)	4 044 € (terrain nu à 12 €/m ²) Cession à titre gracieux compte tenu de l'historique du dossier
BL 85 10 900 m ² environ	Ecole Jean Macé - Rue Jules Ferry	Rectificatif erreur dans acte administratif lors de la cession des ex. logements « instituteurs »	Rédaction d'un acte administratif rectificatif à l'initiative de Lorient Habitat	A la charge de Lorient Habitat	Estimation de la valeur véonale (10 €/m ²) Cession à titre gracieux compte tenu de l'historique du dossier
AR 571 3 152 m ²	Quimpéro	Emprise dans futur Eco- Quartier du Quimpéro	Acte à recevoir par Me FISCHER avec participation de Me COMPAROT à la charge de la Ville	Non	94 560 € (30 €/m ²)

N.B. : Il a été convenu à cette occasion que Lorient Habitat sera l'opérateur de logement social dans le cadre de cette opération du Quimpéro. La rétrocession d'une surface équivalente sur ce secteur à son profit s'établira sur la même base de prix, à savoir 30 €/m².

3 - Lorient Habitat met à disposition de la Ville :

Parcelle Superficie	Lieu	Objet	Notaire Frais	Frais de Géomètre	Estimation Valeur Vénale
AT 118p	Kennedy Kerbihan	Plan Vélo Communal	/	/	Pas d'estimation Convention d'usage

4 - La Ville et Lorient Habitat échangent des surfaces équivalentes :

Parcelle Superficie	Lieu	Objet	Notaire Frais	Frais de Géomètre	Estimation Valeur Vénale (pour info et calcul des frais)
AK 178, 180, 182, 350, 352, 354 (Surface à définir après bornage : environ 50 à 100 m ²)	Malachapp e (Cité Vaillant)	Elargissement trottoir (Ville) Régularisation emprise foncière (Lorient Habitat)	Acte à recevoir par Me FISCHER avec participation de Me COMPAROT à la charge de Lorient Habitat	A la charge de Lorient Habitat	10 €/m ²

Considérant que la Commission n° 3 réunie le 23 décembre 2013 et que le Bureau Municipal sont favorables à ces transactions,

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de la rapporteuse,

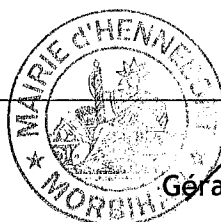
Après en avoir délibéré

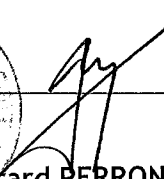
- Autorise le Maire à signer les actes relatifs à ces échanges, cessions et acquisitions conformément aux éléments figurant dans les tableaux ci-dessus présentés,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget (frais d'acte Quimpéro), dès lors que les instances de Lorient Habitat auront approuvé ces transactions.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'usage de terrains dans le cadre du plan vélo.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,




 Gérard PERRON

REÇU
 31 JAN. 2014
 SOUS-PREFECTURE
 DE LORIENT

ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION D'USAGE DE TERRAINS DANS LE CADRE DU « PLAN VELO COMMUNAL »

IDENTIFICATION DES PARTIES

LE BENEFICIAIRE :

La Mairie d'Hennebont, collectivité territoriale, personne morale de droit public, domiciliée 13 place Maréchal Foch à Hennebont identifiée au siren sous le n°215600834

LE PROPRIETAIRE :

LORIENT HABITAT, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est à Lorient 4 boulevard Leclerc, identifié au SIREN sous le numéro 275600039 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lorient. Représenté par son directeur Général M Alain LAMPSON

REPRESENTATION :

La ville d'Hennebont est représentée par M Gérard PERRON , Maire, autorisé à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 Janvier 2014.

Lorient Habitat est représenté par M Alain LAMPSON, Directeur Général en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du

EXPOSE :

Dans le cadre du Plan Vélo Communal, la ville d'Hennebont a sollicité l'autorisation de Lorient Habitat de réaliser un tronçon de voie cyclable sur une partie de sa parcelle cadastrée AT n°118 du cadastre d'Hennebont à proximité du Parc de Kerbihan. La voie cyclable traversera l'espace boisé situé au sud de cette parcelle entre la cité Kennedy et le parc sur un linéaire d'environ 300 m de la rue Léon Blum à la résidence Gérard Philippe (Cf plan ci-joint).

I. OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION

Article 1 Objet de la convention

Le propriétaire autorise le bénéficiaire conformément à la décision du Conseil d'Administration duà réaliser les travaux nécessaires à la construction de cette voie dans l'emprise définie à l'article 2

Article 2 Délimitation des zones autorisées

Les parties acceptent de localiser le passage de la piste cyclable prévue par le plan vélo communal dans l'emprise figurant au plan d'état des lieux, ci joint , délimitée par un trait rouge, située au sud de la parcelle AT n°118 en bordure du parc de Kerbihan.

Article 3 Durée

La présente convention prendra effet le jour de sa signature pour une durée de 10 ans incompressibles. Au terme de ce délai elle sera renouvelable pour une durée d'un an par tacite

reconduction. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant sa date anniversaire.

Article 4 Vente des terrains

Au cas où le propriétaire procéderait à la vente de la parcelle, il s'engage à en informer le bénéficiaire et à faire connaître à l'acquéreur les termes de la présente convention.

II. CLAUSES TECHNIQUES

Article 5 Etat des Lieux

Le bénéficiaire prendra les lieux en l'état où ils se trouvent. Aucun aménagement, participation ou intervention de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée au propriétaire.

Article 6 Utilisation des terrains

Le propriétaire autorise le bénéficiaire à réaliser dans l'emprise définie à l'article 2 tout les travaux nécessaires à l'aménagement et au balisage d'une piste cyclable dans le cadre du Plan Vélo Communal. Ces travaux seront réalisés sous la responsabilité du bénéficiaire conformément aux normes et règlements en vigueur. Le propriétaire autorise le bénéficiaire à faire pénétrer dans l'emprise définie à l'article 2, ses agents et les entreprises dûment accréditées en vue de la réalisation des travaux de construction. Toute dégradation de quelque nature que ce soit survenue pendant les travaux en dehors de l'emprise définie à l'article 2, du fait des agents du bénéficiaire ou par les entreprises dûment accréditées sera réparée par le bénéficiaire.

Article 7 Entretien des équipements

Le propriétaire autorise le bénéficiaire à faire pénétrer dans l'emprise définie à l'article 2, ses agents et les entreprises dûment accréditées en vue de la réalisation des travaux de maintenance ou de remplacement de l'ouvrage à établir. Toute dégradation de quelque nature que ce soit survenue au cours d'une de ces opérations en dehors de l'emprise définie à l'article 2, du fait des agents du bénéficiaire ou par les entreprises dûment accréditées sera réparée par le bénéficiaire.

III. DISPOSITIONS FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

Article 8 Prix

La présente convention est consentie à titre gratuit. Le bénéficiaire entretiendra en contrepartie l'espace boisé situé au sud de la parcelle AT n°118 et les espaces verts situés entre la voie cyclable et le parc de Kerbihan.

Article 9 Publicité

La présente convention sera soumise à la formalité de publicité foncière au 1^{er} bureau des hypothèques de Lorient.

Les frais de publicité seront à la charge du bénéficiaire

Les annexes font partie intégrante de la convention.

Les parties déclarent renoncer à la publication de ces annexes à la Conservation des Hypothèques.

IV. RESPONSABILITES

Article 10 Responsabilités du propriétaire

Le propriétaire s'oblige à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation susceptible de nuire à l'usage ou d'endommager l'ouvrage.

Article 11 Responsabilités du bénéficiaire

Le propriétaire confie par les présentes au bénéficiaire qui l'accepte la garde du site visé à l'article 2 de la présente convention. Le bénéficiaire assumera, en lieu et place du propriétaire, les conséquences juridiques pouvant résulter d'un usage public et notamment de la pratique du vélo sur le site. Le bénéficiaire devra assurer l'entretien et garantir le bon usage de la voie cyclable.

Article 12 Assurances

Le bénéficiaire garantira le propriétaire dans le cas où sa responsabilité civile serait recherchée en raison de l'utilisation du site visé par la présente convention. Le bénéficiaire déclare avoir contracté les assurances nécessaires à l'usage de cet équipement.

V. RESILIATION ET CONTESTATIONS

Article 13 Résiliation à l'initiative du Propriétaire

En cas d'inexécution par le bénéficiaire d'une des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée 3 mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le propriétaire informera le public de cette situation par tous les moyens qui lui sembleront appropriés.

Article 14 Résiliation à l'initiative du Bénéficiaire

En cas d'inexécution par le propriétaire d'une des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée 3 mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Article 15 Récupération des équipements

En cas de résiliation de la présente convention par le propriétaire, le bénéficiaire devra récupérer ses équipements à ses frais ou par ses moyens.

En cas de résiliation de la présente convention par le bénéficiaire, celui-ci pourra s'il le désire récupérer tout ou partie de ses équipements à ses frais ou par ses moyens.

Article 16 Clause attributive de compétence

Le tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui de la situation de la parcelle.

La convention est rédigée sur trois pages sans aucune rature, rayure, annotation ou modification manuscrite.

Fait à Lorient le

LE PROPRIETAIRE

LE BENEFICIAIRE

Département
du MORBIHAN

MAIRIE D'HENNEBONT

Arrondissement
de LORIENT

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune
d'HENNEBONT, pendant l'année 2014

REÇU
31 JAN. 2014
Sous-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN A KERGOSTEC (LORIENT AGGLOMERATION)

Monsieur Alain MATHIEU, rapporteur, rappelle que dans le cadre de l'ouverture du Centre de Réadaptation et de Gériatrie « Eudo de Kerlivio », la Ville a réalisé des aménagements routiers et piétons rue Damien Hochet, et notamment la poursuite d'un trottoir.

Au regard de la configuration des lieux, ce dernier a été en partie réalisé sur une emprise foncière, cadastrée section BK numéro 210, appartenant à Lorient Agglomération, à proximité immédiate du Centre de Secours du Toul-Douar.

Par correspondance en date du 14 octobre 2013 et comme convenu à cette époque, le Président de Lorient Agglomération a confirmé la cession de ce délaissé de terrain au profit de la Commune à titre gratuit.

Cette opération va permettre de relier de manière sécurisée et continue pour les piétons, le secteur du Toul-Douar à la gare routière de Kerlois, dès lors que les travaux d'aménagements de recalibrage de la rue François Le Vouëdec seront réalisés le long du Groupe Scolaire de Kerlois.

~~Vu l'avis de la Commission n° 3 réunie le 23 décembre 2013, et du Bureau Municipal,~~

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à cette cession en l'étude de Maîtres COMPAROT & COULOUARN-QUEFFELEC, Notaires à Hennebont, aux conditions susvisées, dès lors

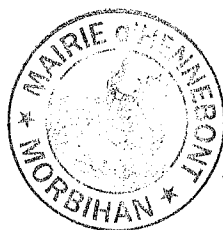
que le Conseil Communautaire se sera prononcé favorablement quant à cette cession d'environ 300 m², à titre gratuit.

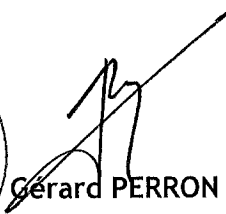
→ Dit que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,




Gérard PERRON

REÇU LE

31 JAN. 2014

**SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT**

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : AIDE AUX PARTICULIERS

Monsieur Olivier PRIGENT, rapporteur, indique dans quel contexte le frelon asiatique a été introduit accidentellement en France en 2004. Ce dernier a depuis colonisé plus de 50 départements et a fait son apparition dans le Morbihan en 2011. Il ne cesse de s'étendre de façon très rapide sur notre région, et sur notre département. 5 nids ont été recensés en 2011 sur le Morbihan, 63 en 2012, nous en sommes à plus de 125 nids pour 2013. Pendant une saison de 15 à 30 000 individus peuvent naître d'un nid de frelons asiatiques, quand comparativement 1000 individus seulement sont issus d'un nid de frelons européens.

Ce frelon peut représenter un danger pour l'Homme. En effet, selon les cas, sa piqûre peut être mortelle. C'est aussi un prédateur des abeilles domestiques puisqu'il en détruit les ruches.

Il rappelle que depuis 2013, nous sommes sollicités sur le territoire hennebontais par les habitants qui découvrent régulièrement des nids de frelons asiatiques et ne savent pas comment gérer le problème et le coût financier que représente l'intervention de destruction (identification de l'espèce: frelon asiatique ou européen, organisation de la destruction, ...)

Il informe l'assemblée sur les mesures à mettre en œuvre. En effet, aujourd'hui, il est important et urgent d'assurer la lutte contre ce nuisible par la destruction des nids identifiés (idéalement au printemps car il n'y a pas de multiplication du prédateur).

Ainsi, compte-tenu des risques que représente cet insecte (pour la santé publique, pour la pollinisation, pour l'apiculture) mais aussi sa prolifération rapide constatée dernièrement, le service Aménagement et Patrimoine propose d'apporter un apport technique et une aide financière dans la destruction des nids chez les particuliers.

Les travaux d'intervention par des prestataires extérieurs représentent une somme pouvant être importante pour un ménage (+ de 200 € pour un nid dans un arbre, situé à hauteur conséquente). De

ce fait, la commission n°4 du 3 décembre 2013 a donné un avis favorable pour une prise en charge financière partielle de l'intervention en direction des particuliers, de la manière suivante :
Les particuliers concernés devront adresser une copie de leur facture en Mairie, avant de pouvoir être remboursés de la moitié du montant de celle-ci, dans une limite des plafonds ci-dessous. De plus, les interventions seront réalisées selon une liste de prestataires compétents, (diffusée dans un prochain bulletin municipal). Cette décision sera aussi communiquée au SDIS et à la FEMODEC.

Plafond d'aides :

- une aide financière à hauteur de 45 € maximum sera attribuée pour la destruction d'un nid classique.
- une aide financière à hauteur de 125 € maximum sera attribuée pour la destruction d'un nid avec contrainte (en hauteur : nid perché dans un arbre, intervention possible d'une nacelle).

Vu l'avis de la Commission n°4 en date du 3 Décembre 2013 et du Bureau Municipal du 13 Janvier 2014

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

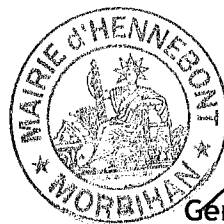
→ Décide :

- de se prononcer favorablement sur cette délibération de principe, justifiant la politique de lutte contre le frelon asiatique et les moyens mis en œuvre par la collectivité pour inverser le phénomène d'extension de cet insecte.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires permettant d'aider financièrement les particuliers à payer leur facture concernant l'intervention du professionnel sur ce sujet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Gérard PERRON

REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Monsieur Loïc FOUILLEN, informe que le Bureau Municipal et la Commission concernée sont d'avis d'attribuer aux associations désignées ci-dessous les subventions décrites dans la présente délibération afin de les aider à financer leurs manifestations sportives annuelles.

Associations	Manifestations	Subv 2013	Subv 2014
Hennebont Athlétisme	Trail et cross du Haras le 14 décembre 2014	750 €	750 €
Relayeurs du Blavet	Course des 3 heures de la St Jean le 14 juin 2014	305 €	305 €

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ Décide d'accorder aux associations désignées ci-avant, les subventions décrites dans le tableau de la présente délibération.

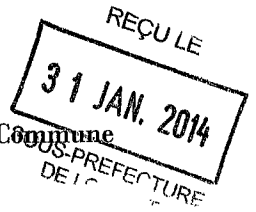
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT





Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Guillaume KERRIC**, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

SEJOUR NEIGE 2014 - TARIFS ET EFFORT SOCIAL DE LA VILLE

Madame Fabienne LE TOULLEC, rapporteuse, informe qu'à l'occasion des vacances d'hiver, la Ville a confié aux PEP 56 l'organisation d'un séjour à Thollon Les Mémises en Haute Savoie du 1er au 9 mars 2014 inclus. Ainsi, 20 places sont proposées aux jeunes hennebontais âgés de 8 à 17 ans.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la Commission n° 1 du 20 janvier 2014

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de la rapporteuse,

Après en avoir délibéré,

➔ Approuve ce séjour à Thollon Les Mémises en Haute Savoie du 1er au 9 mars 2014 inclus.

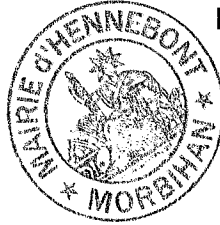
➔ Adopte la grille tarifaire liée à l'effort social de la ville telle qu'exposée ci-après.

Barèmes des revenus	Prix résiduel du séjour	Montant de la participation communale
De 0 à 309	204	476
De 310 à 423	238	442
De 424 à 549	272	408
De 550 à 675	306	374
De 676 à 793	374	306
+ de 793	476	204
Extérieur	680	0

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Gérard PERRON

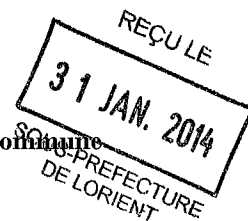
REÇU LE
31 JAN. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Département
du MORBIHAN

MAIRIE D'HENNEBONT

Arrondissement
de LORIENT

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune
d'HENNEBONT, pendant l'année 2014



Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur Alain TANGUY, rapporteur, rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Vu l'avis du Bureau Municipal et de la Commission N° 1 réunie le 20 janvier et considérant les besoins exprimés dont le calendrier de traitement ne peut attendre le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses détaillées ci-dessous. Ces crédits seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Libelle	Montant	Nature
Travaux de rénovation Maison Pour Tous.	338 400 €	21318
Travaux de rénovation EMMD (1ère phase).	152 000 €	21318
Travaux isolation Mairie (DAP)	25 000 €	21311
Acquisition de jardinières en bois	4 700 €	2188
Acquisition d'une tondeuse pour mulching	12 000 €	2182
Travaux bâtiments pour accessibilité PMR.	30 000 €	21318
Rampes pour accessibilité PMR ALSH de Kerpotence	6 000 €	21318
Rampes pour accessibilité PMR Ecole Angela Duval.	6 000 €	21312
Travaux du camping (rampe PMR)	3 000 €	21318
Travaux dans les ALSH	4 000 €	21318
Réalisation d'un garde-corps pour l'aire de jeux du Merdy	5 000 €	2113
Acquisition d'un plancher pour la 2eme toile de tente - ALSH, site de Erdeven	1 500 €	2188
Acquisition d'une monobrosse portative	1 800 €	2188
Etude gestion eaux pluviales Saint-Piaux	34 000 €	2031
Etude gestion eaux pluviales S. Allende/Rue du 19 Mars 1962	6 000 €	2031

Frais d'acquisitions foncières et frais annexes (Kerlois, Kergostec)	3 500 €	2111
Frais d'acquisitions foncières et frais annexes (Quimpéro)	2 500 €	2115
Parco Est : Travaux complémentaires (avenant)	18 000 €	2315
Travaux de voirie : entretien et grosses réparations.	50 000 €	2315
Effacements de réseaux Av. Edouard Vaillant (Terrasses de Malachappe).	60 000 €	2315
Travaux en régie votés en 2013 et non achevés	92 846 €	21312
Travaux en régie votés en 2013 et non achevés	14 000 €	2315
Travaux éclairage public	35 000 €	21533
Mobilier	1 270 €	2184
Matériel CSC	1 280 €	2188
Instrument de musique	350 €	2188
TOTAL	908 146 €	

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ Autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses détaillées ci-avant.

→ Dit que ces crédits seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Gérard PERRON



Le 23 janvier 2014 à 18 heures, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire Gérard PERRON

Etaient présents :

Gérard PERRON, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Alain TANGUY, Michelle FAURE, Christian SOPRHON, Olivier PRIGENT, Loïc FOUILLEN, Brigitte SYLVESTRE, Fabienne LE TOULLEC, Sylvain BERHAULT, Joëlle GIORGETTI, Jocelyne RIVOALLAN, Marc LE BOUHART, Josiane FERNANDEZ, Philippe DEMARCY, Guillaume KERRIC, Alain MATHIEU, André HARTEREAU, Caroline BALSSA, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT, Jean-Pierre HENRY, Stéphane LOHÉZIC, Laurence HERMANN, Anne-Marie BOIS, Eliane BENOIST

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gwennaëlle COHIC à Alain TANGUY, Stéphane LE MECHEC à Serge GERBAUD, Laurent LE GARREC à Michelle FAURE, Michèle KERLIDOU à Josiane FERNANDEZ

Etaient absents excusés :

Sylvie CHEVANCE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Guillaume KERRIC, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU DE CHALEUR : FIXATION DES TARIFS 2014

Monsieur Marc LE BOUHART, rapporteur, rappelle que la chaufferie qui alimente le Complexe Aquatique et le Réseau de Chaleur a été mise en service en septembre 2011. L'activité envisagée en 2014 est proche de celle réalisée en 2013 soit la production de 2 185 000 Kwh.

Afin de prendre en compte les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe, qu'il s'agisse des charges fixes qui sont prises en compte pour le calcul de la redevance R2 (maintenance, amortissements, frais financiers, frais de personnel ...) ou des charges variables (bois et gaz) qui sont intégrées dans la redevance R1, il y a lieu de fixer le montant des redevances pour l'année 2014.

Compte tenu de l'activité envisagée, production de 2 185 000 Kwh, il est proposé de fixer les redevances à :

- 0,0344 €/Kwh pour R1 (0,0344 € en 2013 soit un maintien par rapport au tarif 2013)
- 53,3743 €/Kwh pour R2 (53,3716 € en 2013 soit + 0,001%)

Les factures seront établies mensuellement par la Direction des Finances de la ville sur la base des consommations relevées chaque mois par l'exploitant.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la Commission n° 1 réunie le 20 janvier,

Le Conseil Municipal

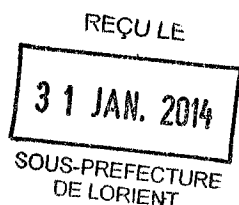
Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ Approuve les montants des redevances (R1 et R2) telles que proposées ci-avant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre est dûment signé.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gérard PERRON